





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-131**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176374-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT D'UN ENROCHEMENT SUR
BERGE DANS LE PARC DE LA TORSE. DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
Direction Espaces Verts

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT D'UN ENROCHEMENT SUR BERGE DANS LE PARC DE LA TORSE. DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération a pour objet de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône afin d'obtenir des financements pour les travaux de réhabilitation et de renforcement d'une berge à l'intérieur du parc La Torse.

Le parc La Torse est traversé sur toute sa longueur par la rivière Torse, un enrochement en bord de berge s'est effondré et affaissé sur lui-même sur une longueur de 20 ml.

Le risque est élevé d'un effondrement général des blocs rocheux et d'une chute en contre bas dans le cœur du cours d'eau La Torse.

Il s'agit donc pour la Direction des Espaces Verts de la Ville d'Aix-en-Provence de procéder à des travaux de renforcement de cette berge, tout en préservant l'intégrité physique de la rivière Torse et de respecter le cadre naturel et préservé des lieux dans le cadre d'une gestion durable de son patrimoine paysager.

Afin de faciliter la mise en œuvre et la poursuite de cette gestion durable, tout comme la mise en sécurité de la berge sur le parc La Torse, la commune souhaite obtenir un financement pour les travaux de réhabilitation et de renforcement de la berge dont le coût s'élève à 42 244,80 € TTC soit 35 204,00 € HT.

Dans le cadre du dispositif de l'aide à la gestion de l'eau, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite une aide financière au taux de 60 % sur le coût hors taxe soit 21 122,40 €.

En considération de :

- la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) du 30 décembre 2006, avec particulièrement la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de cette dite loi (nomenclature figurant en annexe du Décret n° 2006-881 du 17 juillet 2006) ;
- la prise en compte du milieu aquatique et du traitement des berges de rivière, il apparaît impératif de réaliser des travaux de réhabilitation de renforcement des berges de la rivière Torse dans les règles de l'art et la stricte application de la loi sur l'eau ;
- la contribution d'offrir au public une promenade sécurisée et bucolique le long de la rivière Torse.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône à hauteur de 60 % du coût hors taxe des travaux de renforcement de l'enrochement sur berge soit **21 122,40 € sur dépense subventionnable de 35 204,00 € HT.**
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à encaisser les sommes correspondantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les documents afférents.

DL.2020-131 - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT D'UN
ENROCHEMENT SUR BERGE DANS LE PARC DE LA TORSE. DEMANDE DE CO-
FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE -

Présents et représentés	:	55
Présents	:	49
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	55
Pour	:	55
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»